L'EXPÉRIMENTATION ESR AU SPIP 49 : CHRONIQUE D'UN CHAOS ANNONCÉ !

A quelques semaines de la venue de l'IGAP, nous tenons à dresser un premier bilan de l'état du service après 5 mois d'expérimentation.

Alors que notre syndicat lançait depuis des mois des alertes sur l'état du SPIP 49, nous sommes le SEUL service expérimentateur à avoir dû reprendre l'intégralité des ESR **dès le 1er juillet** (semaine, week-end et jours fériés compris, sur les 2 tribunaux du département) !

Pour rappel, alors que le service était déjà extrêmement désorganisé et en souffrance, notre directrice nous vendait l'expérimentation comme un moyen magique de récupérer des postes en contrepartie d'une charge de travail en lien avec les ESR qualifiée de « dérisoire ». Nous avions alors exprimé de forts doutes sur ses calculs hasardeux, et quelques mois plus tard, nous confirmons que loin des 60 dossiers par ETP promis, nous nous retrouvons avec en moyenne 85 dossiers par ETP tout en ayant assuré parfois plus de 15 jours de permanence ESR par agent depuis cet été !!

De plus, nous avons dû intervenir sans politique de service claire, sans aucune transition avec l'association. Le dernier CSA prévu avant l'expérimentation a été annulé, ainsi, la charte des temps n'a pas été modifiée, et aucune note de service prise pour sécuriser notre action, juste une vague fiche réflexe. En guise de cadeau de départ, notre précédente directrice nous laissera avec un protocole vide, sans aucun avenant pour clarifier le cadre de notre intervention (pas de délai de saisine ni d'horaire de permanence négocié avec les TJ).

Malgré le sentiment d'avoir été jetés en pâture, et en pleine période estivale, les CPIPs ont pourtant répondu présent tous les jours, et ont assuré la transition dans la douleur parfois jusque tard le soir.

Bilan de cet été cauchemardesque : de nombreux arrêts de travail, une impossibilité de suivre nos effectifs du fait de permanences démultipliées et surchargées, la désorganisation des secteurs délocalisés, plus de 250 dossiers sans affectation depuis plusieurs mois, des nouveaux collègues submergés et maltraités dès leur arrivée, l'explosion de nos compteurs RCT et les écrêtages qui vont avec, des week-ends travaillés encore non payés etc.

L'ancienne Direction a bien sûr depuis quitté le navire ! Laissant le SPIP 49 dans un climat d'angoisse, d'insécurité au travail et de confusion qui n'avait jamais encore été atteint.

Pire, après avoir réorganisé/désorganisé tout le SPIP au service de cette expérimentation, nous essuyons les foudres des agents du parquet d'Angers, qui entre agacement et coups de pression, nous reprochent notre lenteur, et se moquent parfois de nos préconisations, alors même qu'ils refusent de nous transmettre les pièces indispensables à la compréhension du dossier (PV d'audition), nous obligeant à naviguer à vue. Et tout cela, sans délai de prévenance ni horaire de fin d'intervention clairement négocié.

Si cela ne suffisait pas, dans un article de presse paru récemment, le syndicat des avocats s'insurge de la reprise du présentenciel par le SPIP, démontrant là aussi une grave incompréhension de nos missions.

Alors même qu'une nouvelle direction est arrivée au SPIP, et que nous sommes en cours de réflexion pour améliorer la situation, le parquet d'Angers se permet de s'avancer sur la création imminente d'un pôle de CPIP dédié aux ESR qu'il appelle de ses vœux, y compris par voie de presse. Rappelons que nous ne dépendons pas hiérarchiquement du TJ d'ANGERS !

Dans ce contexte, nous demandons que la souffrance au travail soit entendue et que la responsabilité de l'ancienne direction soit reconnue.

Nous demandons instamment le soutien de nos hiérarchies pour fixer des limites aux services judiciaires, et une politique de service protectrice des agents dans le cadre de l'expérimentation en cours.

La Section Locale SNEPAP-FSU